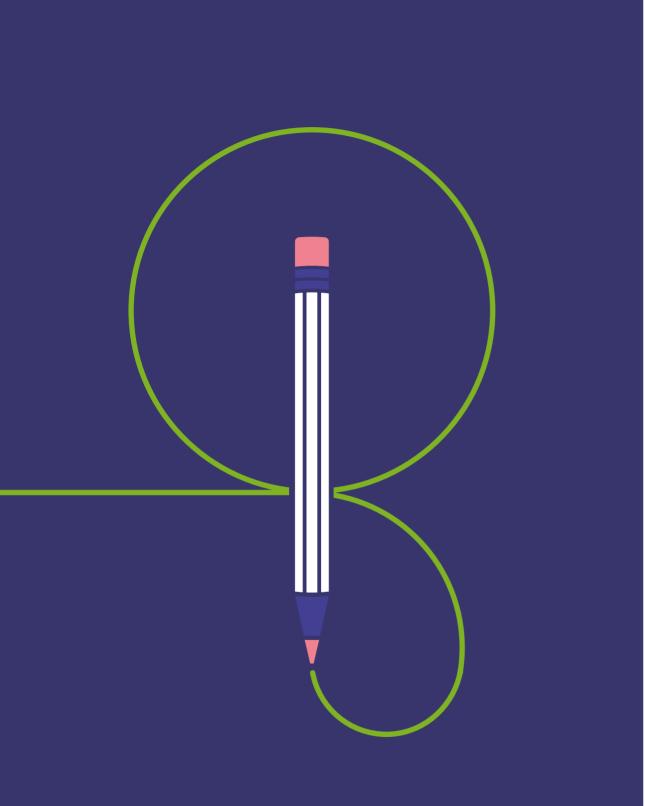


LE CAHIER
POUR VOUS DIRE...\_



## À VOUS, MES AMIS, MES AMOURS...

Mes souvenirs, mes souhaits, mes codes secrets, mes volontés, mes regrets, mes oublis...

# PRÉSENTATION DU « CAHIER POUR VOUS DIRE... »

### **UN CADEAU**

Ce cahier vous est offert pour vous remercier de votre confiance.

### **UN OUTIL DE RÉFLEXION**

Réfléchir aux modalités de sa fin de vie, aux transmissions choisies et désirées et à l'organisation de la ritualisation de ses funérailles est le point de départ d'un long chemin fertile de transformation psychologique et relationnel.

### UN COMPAGNON DE MÉMOIRE

Ce cahier personnel de souvenirs et de vœux se veut être un compagnon de parcours de vie. Il vous permettra, à votre rythme:

- de consigner à la plume (manuscrit), vos souhaits de transmissions, vos volontés particulières et personnelles de personnalisation de vos cérémonies de passage vers la mort;
- de vous livrer, de témoigner des souvenirs et des mémoires que vous désirez laisser à vos proches.

### UN JOURNAL INTIME À PARTAGER

Vos mots déposés, vos anecdotes, réfléchis ou spontanés, sont autant de pépites dont vos proches aimants pourront s'inspirer pour vous rendre hommage, vous faire vivre encore et encore dans leur mémoire et leur cœur.

#### **UN LIVRE DE CHOIX**

Que vous choisissiez l'inhumation ou la crémation, des funérailles religieuses ou laïques, vous ferez de votre demeure d'éternité, tangible ou imaginaire, un havre de quiétude émotionnel, d'amour, à partager éternellement avec ceux que vous aimez et qui vous aiment.

#### **EN BREF**

Nous vous invitons à vous confier et à communiquer au travers de votre « cahier pour vous dire... » pour se défaire des tabous et des préjugés autour de la mort. La mort est l'ultime étape de la vie, nul ne la rencontrera pas, elle est l'inconnue. Pour certains elle représente une fin de parcours, pour d'autres une renaissance, une libération de notre partie la plus subtile, la plus légère. Ainsi, tout ce que vous aurez pris soin d'écrire de votre main dans votre Cahier pour vous dire aura ses chances d'être réalisé selon vos souhaits par ceux qui vous chérissent.



JEAN COCTEAU

# LES PETITES LIGNES SONT IMPORTANTES...



#### **NOS JURISTES VOUS INFORMENT:**

- → La législation ne cesse d'évoluer.

  Les informations que nous vous donnons aujourd'hui sont susceptibles d'évoluer dans le temps par le législateur. À chaque édition, les modifications nécessaires seront actualisées.
- → Les informations apportées recouvrent des compétences métiers diverses (médecins, notaires, assistants funéraires, comptables, avocats, conseillers financiers, banquiers, fiscalistes, assureurs...).
- → Nous vous recommandons de prendre conseil auprès d'eux pour plus de précisions.

### TRÈS IMPORTANT!

→ Lors de votre souscription à un contrat obsèques, vous avez précisé vos volontés dites « essentielles » par un mandat des volontés essentielles. Celui-ci est annexé à votre contrat et ce sont cesdites volontés qui seront mises en œuvre lors de l'organisation matérielle et rituelle de vos funérailles.

- → Ce cahier vous propose d'aller plus loin dans la réflexion et la connaissance des possibilités de personnalisation de la ritualisation du passage vers la mort. Il vise à compléter et à enrichir vos souhaits et surtout à mieux les communiquer à vos proches.
- → Les informations que vous indiquerez librement dans ce cahier compléteront avec cohérence lesdites volontés essentielles afin d'en préciser les modalités de mise en œuvre à votre entourage.



N'omettez pas de préciser l'existence de votre « cahier pour vous dire... » à vos proches. Il est un véritable outil de communication, d'accompagnement au dialogue au cœur de la famille et des amitiés

## JE M'EN REMETS À VOUS...

→ Précisions à communiquer pour votre « cahier pour vous dire » :
Personne de confiance n°1
Personne de confiance n°2
Où se trouve l'original ?
Qui en détient une copie ?

NB : le notaire ouvre la succession bien après la cérémonie des funérailles.

TOUT VOUS DIRE, LE GRAND PROGRAMME! CHAP.1
Souvenirs
Souvenirs

CHAP.2

Mes amis,
Mes amours

CHAP.3

Le chemin de mon immortalité

CHAP.42
Mes
souhaits de
transmission

CHAP.5

La route
vers ma demeure
d'éternité

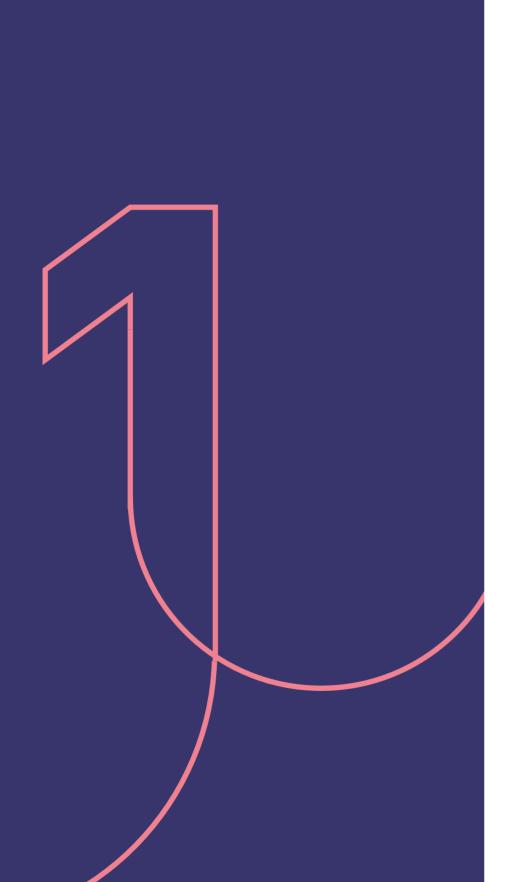
CHAP.6

Mes volontés de ritualisation

CHAP.702

Ma vie administrative

CHAP.8 O
Respect de la diginité dans la vie comme dans la mort



Ce premier chapitre vous invite à vous souvenir et à partager les émotions, récits, anecdotes.

Jetez un œil, ou les deux yeux, dans le rétroviseur et laissez-vous guider par toutes les images qui vous reviennent en mémoire. Les technologies du son et des images nous accompagnent depuis nos berceaux en modifiant nos habitudes, nos rapports aux autres, et parfois notre propre image.



Tu n'es plus là où tu étais, mais tu es partout là où je suis.

**VICTOR HUGO** 



### ightarrow souvenirs de communication

## MODERNITÉ, TU NOUS LAISSES DES REGRETS, OU PAS !

Aidé de la thématique des communications et des images, *racontez-vous...* 

• Du poste de télévision en noir & blanc au	u technicolor
Du téléphone à cadran au smart phone	

Du minitel à l'ordinateur portable	
<ul> <li>Des paysages aux poteaux télégraph</li> </ul>	iques aux antennes 5G
Changement de vie : de la campagne	à la ville / de la ville à la campagne

### ightarrow souvenirs d'instants

## LE TEMPS QUI PASSE N'ALTÈRE PAS MA MÉMOIRE

Les années se suivent et vous ont permis, par étapes, de vous réaliser à travers vos appétences, vos compétences, vos talents et les rencontres.

Nacomez vous	
<ul> <li>Souvenirs d'insouciance</li> </ul>	
<ul><li>Souvenirs d'adolescence</li></ul>	

Souvenirs d'indépe	ndance	
	\ /	
• Souvenirs de « tous	s les possibles » ——	
<ul> <li>Souvenirs de sages</li> </ul>	sse	

### → SOUVENIRS DE CEUX QUE J'AIME

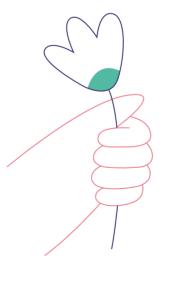
### ON NE SE CONSTRUIT JAMAIS SEUL

L'Homme est un animal sociable. Sans la présence de l'autre, sans regard, sans échange, l'homme ne peut se développer dans des conditions favorables à son bien-être et à son épanouissement.

Savoir reconnaître le bonheur d'avoir partagé, un temps, le chemin de l'autre, savoir dire merci et encore merci. *Racontez-vous...* 

Mes tuteurs		
Ceux qui m'ont inspiré		





Ceux qu		
0		
Ceux qu	ie je ne cessera remercier	ni S
Ceux qu mais de	ie je ne cessera remercier	ni S
Ceux qu mais de	ie je ne cessera remercier	ni S
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	ii <u> </u>
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	ni S
Ceux qu mais de	ie je ne cessera remercier	ni Santa da Maria
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	ii S
Ceux qu mais de	re je ne cessera remercier	ni Santa da Maria
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	
Ceux qu mais de	e je ne cessera remercier	
Ceux qu	e je ne cessera remercier	

### $\rightarrow$ souvenirs d'arts

## TOUCHÉ PAR L'ART, LES ARTISTES ET LEURS ŒUVRES

Les arts sous toutes leurs formes et leurs expressions touchent nos âmes. L'art nous émeut, il éveille nos sens et notre esprit à l'esthétisme. Vous avez été ému, touché ou transcendé par les arts, *racontez-vous...* 

<ul> <li>La poésie</li> </ul>			
• La musique			

Les arts graphiques
• La danse
Le théâtre

Le cinéma	
Le sport	« Je ne peins pas ce que je vois,, je pein ce que je pense. »
	— Pablo Picasso —

• La littérature		
Autres		





Ce second chapitre vous invite à n'oublier personne...



## MES AMIS, MES AMOURS

FAMILLE DE SANG, FAMILLE DE CŒUR.

Il y a Boris Vian, Maupassant et Bruant écoutant les histoires d'un Goluche hilarant je m'assois avec eux pour quelques libations entouré de Desproges et Reiser et Tonton



### DANS LA VIE, ON A DEUX FAMILLES...

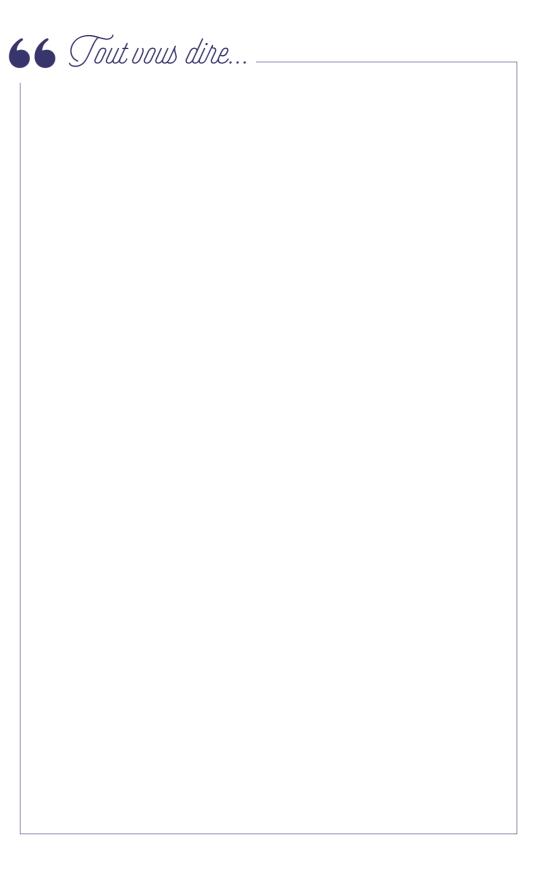
« Celle dont on hérite et qu'il faut accepter, et celle que l'on se choisit »

Cette citation ouvre l'opportunité de saluer d'un signe d'amitié ou de tendresse tous ceux qui ont pris place dans votre cœur tout au long de votre vie. Vous vous êtes rencontrés à divers moments de la vie... d'autres ont quitté leurs corps prématurément et vous osez, peut-être, espérer les retrouver. *Racontez-vous...* 

Ceux qui peuplent mon cœur au quotidien
Ceux dont l'amitié est une alliée

Ceux que l'on voit moins souvent
Ceux qui sont déjà loin

Et ces nouvelles rencontres qui m	ne font du bien
Ceux qui seront à mes funérailles	





Ce troisième chapitre vous invite à marquer la Vie de votre empreinte, de votre passage.



## LE CHEMIN DE MON IMMORTALITÉ

Dieu est mort, Marx est mort et moi-même je ne me sers pas très bier

**WOODY ALLEN** 

### → CHEMIN ET EMPREINTE

### **MON EMPREINTE SUR LA VIE**

Devenir immortel c'est laisser trace de sa présence parmi les hommes. Nous y accédons naturellement par notre parentalité, les arts, les actions et les pensées. Certains d'entre nous creusent un profond sillon de leur passage dans la Vie par une descendance, des créations artistiques et même l'expression ou un combat pour des idées. On a tous beaucoup à transmettre. **Décrivez comment, vous aussi, vous avez marqué la Vie de vos empreintes...** 

• Ma descendance de cœur & de sang Enfants de sang, enfants de cœur et d'adoption, neveux, nièces	

Mes oeuvres
Créations artistiques, manuelles, collections



<ul> <li>Mes engagements, mes idées         Mes engagements politiques, associatifs, syndicalistes, philosophiques, religieux     </li> <li>Moments inoubliables liés à mes engagements.</li> </ul>	Moi Ma wie
	Mes idées

### → CHEMIN ET COMPAGNONS DOMESTIQUES

## 3

### NOS COMPAGNONS DOMESTIQUES

Parce qu'ils le méritent, parce que nous les aimons, parce qu'ils nous sont fidèles, parce qu'ils réchauffent nos cœurs par leur présence, parce qu'ils le valent bien et enfin parce que nous nous devons de prendre soin d'eux. Nos compagnons domestiques seront eux aussi en deuil.

Pensez à organiser leur prochain foyer.

<ul> <li>Piste d'adoption, choix N°1</li> </ul>	
Précisions de mes souhaits (nom, adresse, numéro de téléphone) :	
Piste d'adoption, choix N°2	
<ul> <li>Piste d'adoption, choix N°2</li> <li>Précisions de mes souhaits (nom, adresse, numéro de téléphone) :</li> </ul>	

### → CHEMIN DE L'AVENTURE

### **MERCI LA VIE!**

« Si vous pensez que l'aventure est dangereuse, essayez la routine. Elle est mortelle. » Paulo Coelho.

Nous avons tous entendu, reçu, participé à des moments bouleversants. Ces instants auxquels nous ne nous attendions pas, qui nous ont surpris, cueillis, éclairés, déplacés voire transformés, qui nous ont permis d'être meilleur.

Racontez-vous...

• Scènes de vie Situations improbables et récits inoubliables

•	Rencontres bouleversantes	
•	Rencontres déterminantes	



•	Souvenirs de fêtes	-
		+
_		
_		
_		
_		
_		
_		



« La joie de vivre est une émotion contagieuse » D.Uynot



0	Photos, souverirs
---	-------------------

### $\rightarrow$ Chemin du travail

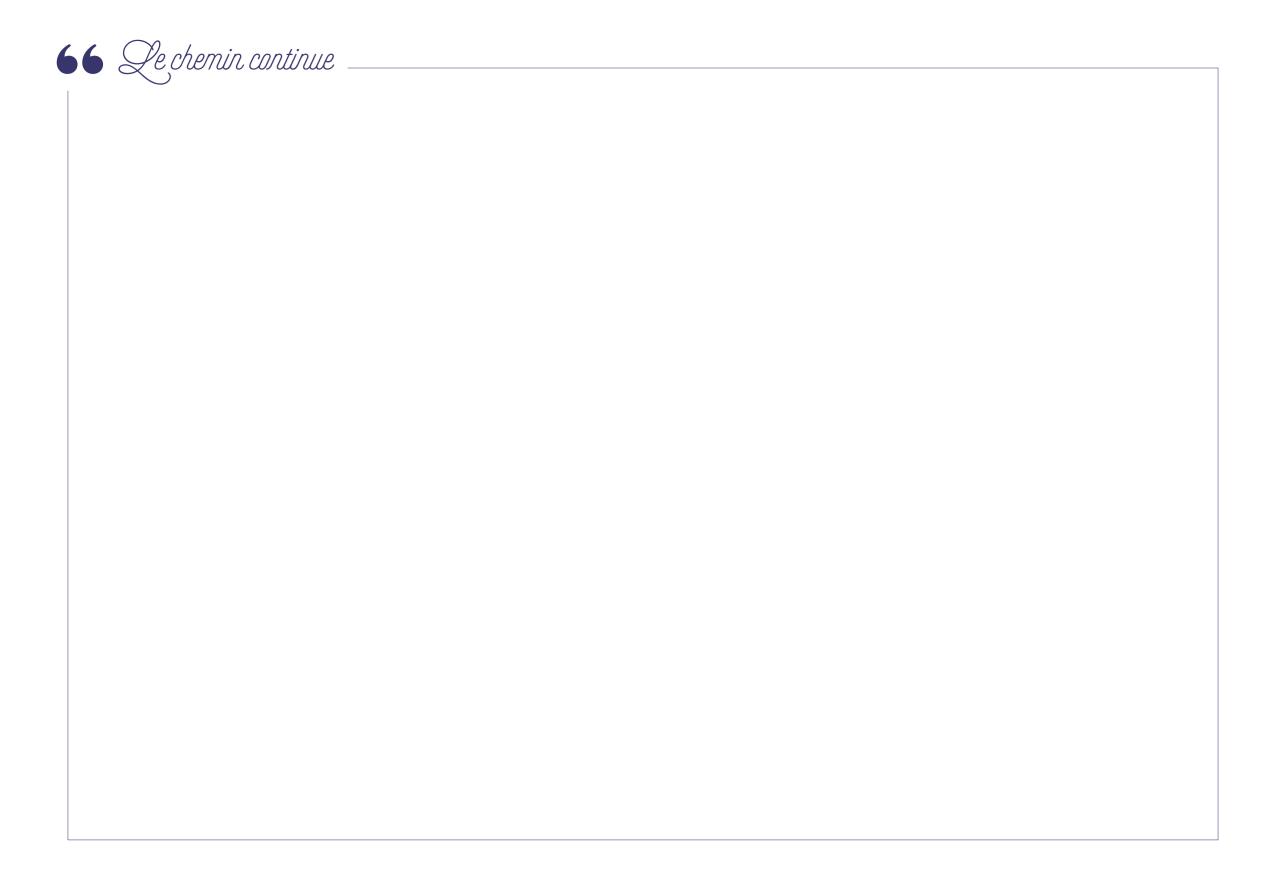
## PRESQUE UNE DEMI-VIE À TRAVAILLER

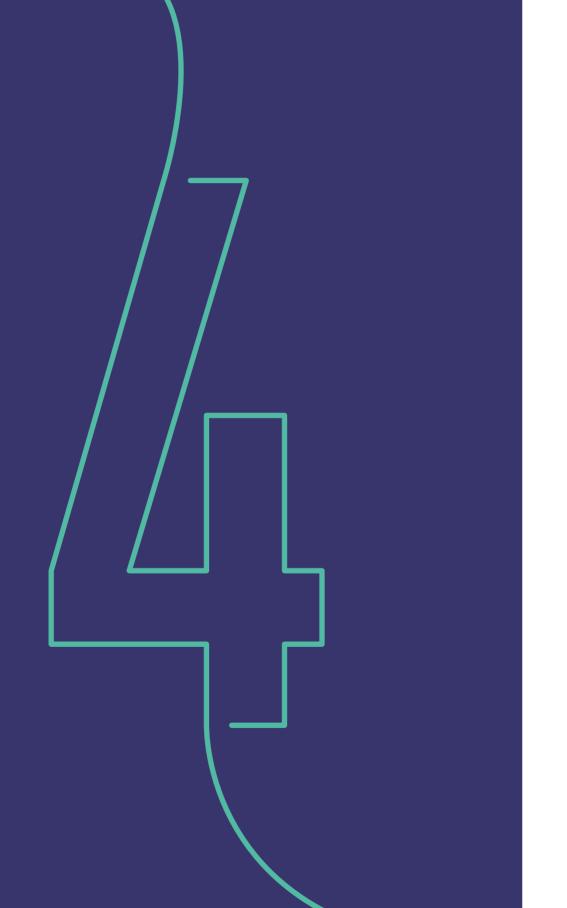
Les champs de compréhension et d'appréciation du travail dans notre société se sont fortement modifiés au cours du XXe et XXIe siècle. Les congés payés de l'après-guerre ont permis au plus grand nombre de profiter de moments de détente entre familles et amis.

En 1970, nous passions la moitié de notre vie au travail. Aujourd'hui nous y passons un quart de notre vie. *Racontez-vous...* 

Mon metier c'était	
• J'ai eu des moments « inoubliables »	

<ul> <li>J'ai traversé des épreuve</li> </ul>	es —
• Si c'était à refaire	





Ce quatrième chapitre vous invite à donner pour enrichir les liens des souvenirs.



## MES SOUHAITS DE TRANSMISSION

Si cela va sans dire, cela ira mieux en le disant

CHARLES MAURICE DE TALLEYRAND

#### → MES SOUHAITS DE TRANSMISSION

### 10 OBJETS QUI PEUPLENT MA MAISON

La vie s'est peuplée au fil des années de rencontres, d'objets, de cadeaux... de tous types de souvenirs qui habitent votre quotidien.

Ces mêmes objets sont connus de vos proches sans qu'ils en connaissent toujours l'origine et l'histoire. C'est à travers eux que nous tissons inconsciemment les fils imaginaires de nos souvenirs.

Ces témoins de votre vie qui vous entourent vous sont précieux. Ils racontent votre existence, ils deviendront essentiels, parfois vitaux, à votre mort pour vos proches.

Prenez le temps de les identifier, d'écrire votre rencontre (héritage, don, cadeau, achat...) et d'organiser les modalités de leurs transmissions. Un objet sans histoire est un objet sans mémoire. *Racontez leur histoire...* 

### Ma liste d'objets :

1.			
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			



<sup>\*</sup> Les biens qui ont été estimés seront consignés dans le testament auprès du notaire.

55



Objet 2:	
Il m'a été légué par :	
Il m'a été offert par :	
Je l'ai choisi :	
Je l'ai fait estimer *	
Son histoire, sa valeur à mon coeur	
La cambaita la dannan X	
Je souhaite le donner à Comment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.	

		/ ノ
○ II m'a	a été légué par :	
○ Il m'a	a été offert par :	
O Je ľa	ii choisi :	
O Je ľa	ii fait estimer *	
Son hist	oire, sa valeur à mon coeur	
3011111310	me, sa valeur a mon coeur	
Je souha	nite le donner à	
	nite le donner à t ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.	

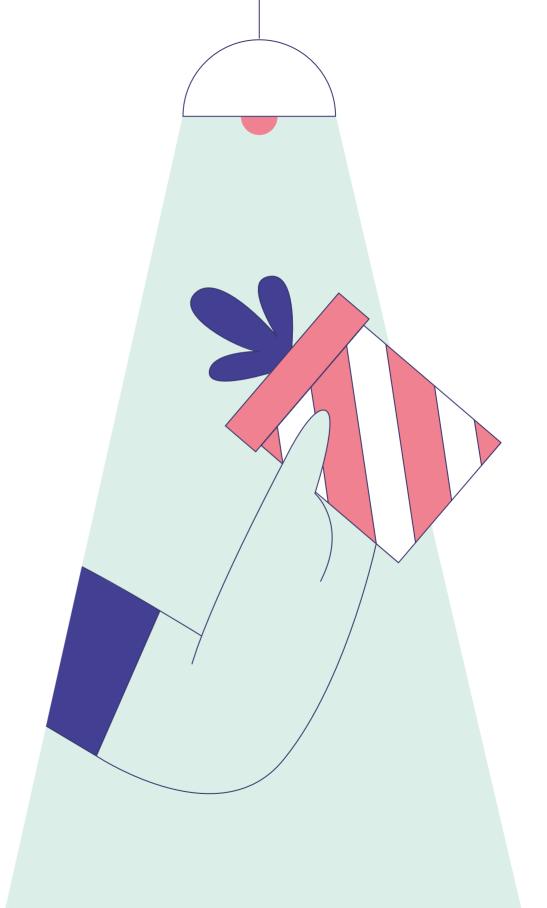
	Objet 4:
(	Il m'a été légué par :
(	Il m'a été offert par :
(	Je l'ai choisi :
(	Je l'ai fait estimer *
S	on histoire, sa valeur à mon coeur
_	Il m'a été légué par :
_	
_	
_	
J	e souhaite le donner à
C	Comment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.
_	
_	
-	
_	

Objet 5:	
Il m'a été légué par :	
Il m'a été offert par :	
O Je l'ai choisi :	
○ Je l'ai fait estimer *	
Son histoire, sa valeur à mon coeur	
Je souhaite le donner à	
Comment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.	

<sup>\*</sup> Les biens qui ont été estimés seront consignés dans le testament auprès du notaire.



<sup>\*</sup> Les biens qui ont été estimés seront consignés dans le testament auprès du notaire.



Objet 7:	
○ Il m'a été légué par :	
○ Il m'a été offert par :	
O Je l'ai choisi :	
○ Je l'ai fait estimer *	
Son histoire, sa valeur à mon coeur	
Je souhaite le donner à  Comment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.	

0	bjet 8:
	Il m'a été légué par :
	Il m'a été offert par :
	) Je l'ai choisi :
S	on histoire, sa valeur à mon coeur
	e souhaite le donner à omment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.

<sup>\*</sup> Les biens qui ont été estimés seront consignés dans le testament auprès du notaire.

Il m'a été légué par :  Il m'a été offert par :  Je l'ai choisi :  Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à  Comment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.	Objet 9 :	
Il m'a été offert par :  Je l'ai choisi :  Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à		
Je l'ai choisi :  Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à	☐ Il m'a été légué par :	
Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à	◯ Il m'a été offert par :	
Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à	→ Je l'ai choisi :	

Il m'a été légué par :  Il m'a été offert par :  Je l'ai choisi :  Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à  Comment ? Pourquoi ? J'argumente et je légitime mes choix.	Objet 10 :		
Il m'a été offert par :  Je l'ai choisi :  Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à			
Je l'ai choisi :  Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à	◯ Il m'a é	té légué par :	
Je l'ai fait estimer *  Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à	◯ Il m'a é	eté offert par :	
Son histoire, sa valeur à mon coeur  Je souhaite le donner à	O Je ľai o	choisi:	
Je souhaite le donner à	O Je ľai f	ait estimer *	
	Son histoir	e, sa valeur à mon coeur	

<sup>\*</sup> Les biens qui ont été estimés seront consignés dans le testament auprès du notaire.

### → MES SOUHAITS DE TRANSMISSION

### ET TOUS LES AUTRES OBJETS...

Comme toutes les maisons, vous pensez sans doute au tri, aux dons et aux rangements à venir pour grands nombres de meubles et divers objets.

Réfléchissez au devenir de tout le reste.

### • Proposez les:

À la famille

À des amis

À des voisins

À des associations (Emmaüs)

Aux acteurs de l'économie circulaire

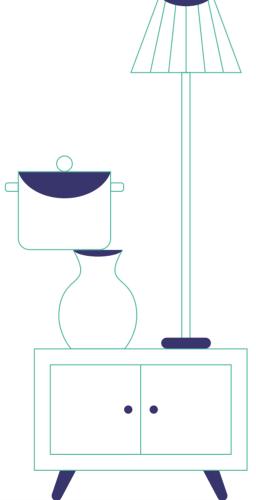
Aux acteurs du recyclage

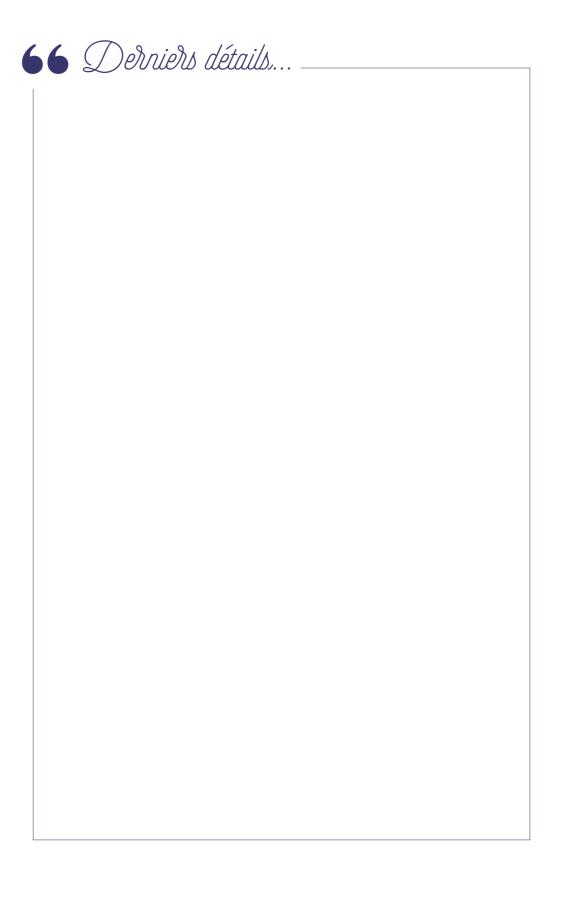
### • Organisez :

Un vide-grenier

### • Passez :

À la déchetterie







Ce cinquième chapitre vous invite à bâtir un lieu ou un imaginaire sacré pour le repos éternel de l'âme.



## LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ

L'éternité n'est pas ce qui dure pour toujours, mais bien plutôt ce qui demeure hors de la durée

# LA ROUTE PASSE PAR LA SERRATION DU CORPS

→ LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ

# RENDRE À LA NATURE Notre partie périssable



Le décès marque le point de départ de plusieurs processus concomitants pour le défunt et pour les vivants :

### **POUR LES VIVANTS**



### • Le début du deuil

Le deuil peut se définir par une déchirure du lien d'amour et d'amitié. Cette blessure douloureuse nous bouleverse dans nos repères et notre quotidien. Les deuils sont des processus de détachement. Ils jalonnent nos vies depuis notre enfance et permettent à chacun de renforcer sa maturité émotionnelle.

Le deuil nécessite un temps long de cicatrisation du chagrin et de réadaptation à la vie.

### • La pratique de rituels collectifs et individuels

La ritualisation funéraire revêt une forte charge émotionnelle. Elle permet d'organiser une théâtralité offrant à chaque endeuillé une place et une opportunité de témoigner de sa souffrance. Le temps des funérailles et du deuil bouleverse nos équilibres affectifs et nos rythmes de vie. Les rituels sont des marqueurs de temps symbolisant le passage d'un état au suivant. Les rituels ont coutume de se célébrer collectivement avant que chacun chemine individuellement dans la mise en œuvre de rituels générant espérance et un réconfort émotionnel.





### • Le procédé choisi de disparition du corps

Seules l'inhumation et la crémation sont autorisées par la législation française. « Inhumer » évoque dans la racine le mot « humus ». La signification est le placement dans l'humus (la terre). Ce verbe s'emploie pour évoquer la pratique funéraire. L'inhumation est la mise en terre d'un corps avec son cercueil dans un langage administratif.

### Incinération et crémation

Le verbe incinérer vient du latin « cinis » qui signifie cendre. Cette technique est utilisée dans le traitement des déchets à l'aide d'un incinérateur. Cette technique est utilisée, par les collectivités et les entreprises, pour transformer les déchets par l'action du feu. Les ordures ménagères sont incinérées, mais on n'incinère pas un corps.

La crémation trouve son étymologie dans la racine latine « Cremare » qui signifie brûler. La crémation est définie par l'action de crémer autrement dit, de brûler. Cette technique funéraire consiste à brûler et réduire en cendres le corps d'un défunt. La crémation a été autorisée par la loi sur la liberté des funérailles de 1887. Elle fait suite à une épidémie de choléra et a permis de répondre aux enjeux sanitaires et sociaux de l'époque.

# • La mise en œuvre des funérailles selon les dispositions qui auront été précisées du vivant

La loi sur la liberté des funérailles de 1887 a donné une valeur légale au testament olographique (écrit par la main). Cet écrit a permis, bien avant les contrats obsèques, de faire respecter les volontés du défunt par les endeuillés.

### → LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ

### LE LIEU CHOISI POUR LE RITUEL DE SÉPARATION



### Le décès à domicile

Pouvoir rester chez soi et bénéficier des soins de confort médicaux ainsi que de la présence des siens dans un lieu où l'on se sent en sécurité est le souhait le plus fréquemment formulé par les personnes très âgées, mourantes et malades. Il s'agit aussi de nos usages et de notre coutume. Jadis les morts restaient à domicile jusqu'à la mise en bière. Les veillées au défunt étaient d'usage et pratiquées par toute la communauté proche du défunt. L'urbanisation du XXIe siècle, la désertification des campagnes, la médicalisation de la mort, le recul de la pratique religieuse sont autant de facteurs qui ont éloigné les Français de la veillée funèbre à domicile.

Précisez votre souhait si les conditions de la fin de vie le permettent :			



# • Le retour du corps à domicile



Le souhait du défunt ou de la famille de tout mettre en œuvre pour le respect de la tradition du retour du corps à domicile impose un coût financier afin de garantir les conditions de sûreté sanitaire. L'entreprise de pompes funèbres accompagne les familles dans la mise en œuvre de cette volonté en détaillant le budget à prévoir.

Précisez votre souhait :
Le choix de la chambre mortuaire
L'accès à la chambre mortuaire est possible si le décès a lieu dans un établissement de soins qui en dispose. Elle est gratuite pendant les 3 premiers jours qui suivent le décès. Si le souhait de la famille est de venir se recueillir auprès du défunt, il est préférable de ne pas faire le choix de la chambre mortuaire.
Précisez votre souhait :



### • Le choix de la chambre funéraire

Les chambres funéraires sont des structures privées ou municipales d'hébergement des corps dans l'attente d'une inhumation ou d'une crémation. Elles sont généralement situées à proximité des cimetières ou des crématoriums. Elles sont gérées soit par des entreprises de pompes funèbres soit par les agglomérations de communes qui partagent les équipements funéraires. Elles disposent de salons privés permettant aux familles de se recueillir librement auprès du défunt.

Le tarif est variable selon les prestations demandées (salon privatif ou pas), les régions et les tailles des agglomérations.

Précisez vos souhaits (commune, salon privé, prestations complémentaires) :						

### • Le délai légal de séparation avant l'inhumation ou la crémation

La réglementation en vigueur impose une inhumation ou une crémation dans les 6 jours ouvrés qui suivent le décès. Des dérogations sont accordées par la préfecture pour faire face à des situations complexes. Le délai de 6 jours commence le lendemain du jour du décès.

### • La fermeture de la bière



La réglementation impose la fermeture du cercueil (mise en bière) sous 48h sans soins d'embaumement.

Les soins d'embaumement ou thanatopraxie permettent de conserver le corps jusqu'au jour des funérailles. Généralement le cercueil est fermé quelques heures avant le départ du corps pour la cérémonie d'adieu ou d'hommages.

### → LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ

### LE RITUEL DE PRÉPARATION DES CORPS





Il aimait la mort Elle aimait la vie Il vivait pour elle Elle est morte pour lui

WILLIAM SHAKESPEARE



### Toilette mortuaire

La toilette mortuaire est une somme de gestes universels. Elle revêt une place spécifique dans l'évolution de la ritualisation funéraire des sociétés occidentales, car elle est généralement accomplie par les soignants qui lui accordent une grande importance.

Depuis des milliers d'années, toutes les civilisations confondues lavent leurs morts. C'est une fonction importante du rite de séparation de « faire » quand on ne sait quoi dire ou quoi penser face à la déchirure du lien qui bouleverse nos repères. Nous lavons et habillons nos morts pour tenter, provisoirement, de remettre de l'ordre dans le chaos introduit par la mort.

### • Soins de thanatopraxie

Ce sont des soins d'embaumement. Ils se nomment soins de conservation ou de thanatopraxie. Ils sont dits « invasifs ». Ils consistent à remplacer le sang du défunt par un liquide de conservation et antiseptique. Ce procédé connu depuis l'Antiquité permet de ralentir le processus naturel de transformation des tissus. Les Égyptiens, maîtres des embaumements, pensaient que le cycle de la vie se poursuivait après la mort et l'âme pouvait ainsi retourner au corps.

Il faudra attendre Jean-Nicolas Gannal (1791-1852) qui breveta son invention en 1837. Dès 1840 les soins de conservation modernes se pratiquent par une simple injection intra-artérielle de produits formolés.

Précisez votre souhait :
Nota bene
Il se peut que les conditions de la mort imposent des soins de conservation.



### Dons des organes

En France, le don d'organes post mortem est encadré par la loi depuis 1976. Chaque individu est présumé donneur. Ce principe a été réaffirmé par la loi de 2016 : « Nous sommes tous des receveurs potentiels, ce qui nous oblige à être des donneurs ».

L'agence de biomédecine organise le système de transplantation et enregistre les refus des dons d'organes et des greffes.



Contact Numéro vert gratuit : 0 800 20 22 24

3 principes essentiels:

- · le consentement présumé,
- · la gratuité,
- l'anonymat.

Le prélèvement d'organes post mortem nécessite que le constat de la mort cérébrale soit établi. C'est le médecin en charge du prélèvement qui signera le certificat de décès. Le corps sera rendu à la famille pour pourvoir aux funérailles.

Précisez si vous êtes inscrit sur le registre de l'agence de biomédecine :



### • Le décès sur la voie publique

Lors d'un décès sur la voie publique, les forces de l'ordre interviennent. Le corps est transporté à l'institut médico-légal s'il existe un doute sur l'origine du décès pour une recherche des causes ayant entraîné la mort. Selon les besoins de l'enquête, le corps peut être rendu à la famille après le délai légal de 6 jours ouvrés. Le procureur de la République est habilité à rendre le corps à la famille dans le cadre d'une enquête.

6 Pai	encore à dir	<i>C</i>	

### → LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ







La mort est la somme des fonctions qui résistent à la vie.

### FRANÇOIS-XAVIER BICHAT

### • Les motifs les plus courants de choix d'inhumation ou de crémation

Depuis le début des années 1980, la demande de crémation a pris de l'essor. Elle se stabilise, en France, aujourd'hui à 60% de souhait d'inhumation et 40% de crémation.

Les motivations sont plurielles et personnelles :

- Peur du feu ou des organismes vivants de la terre
- Désir d'un procédé plus rapide ou estimé plus écologique
- · Souhait de ne pas être parmi les « morts figés ou oubliés » des cimetières
- Souhait que les enfants n'aient pas d'obligation d'hommages à rendre
- Souhait de dispersion dans la nature ou dans un espace symbolique
- Souhait lié à des aspirations philosophiques, spirituelles et culturelles

Précisez votre souhait :					

### Crémation

L'Histoire nous enseigne que la crémation était couramment pratiquée par nos ancêtres qui inventèrent le bronze puis le fer, puis dans l'Antiquité par les Grecs et les Romains. Cette pratique disparait dès la chute de l'Empire romain et le développement de l'ère chrétienne.

L'épidémie de choléra de 1884, en France, a été à l'origine de la loi de 1887 sur la liberté des funérailles. Cette loi a inscrit dans le droit la crémation pour tous les citoyens.

L'avènement des premiers « contrats obsèques » des années 1980 a permis aux seniors de s'exprimer sur les souhaits de ritualisation par le choix de la crémation. L'essor des demandes de crémation a imposé au législateur une réglementation pour donner un statut juridique aux cendres qui ne peuvent pas être divisées. La dignité du défunt doit être respectée à travers la remise de l'urne aux familles et le devenir des cendres. La loi Sueur de décembre 2008 précise toutes les modalités d'inhumation et de dispersion des cendres du défunt.

### Inhumation

L'inhumation a été presque exclusivement le seul mode de séparation des corps après la conquête de la Gaule et le développement de l'ère chrétienne. Ceci en raison du symbole de la mise au tombeau du Christ, de la croyance en la protection des Saint-Martyrs et de la résurrection de la chair.

### Impact d'un choix motivé sur les endeuillés

Les endeuillés ont un désir naturel de loyauté et de respect des volontés de ritualisation de leur défunt. L'expression du choix d'une inhumation ou d'une crémation libère les familles d'un choix parfois impossible à faire en cas de désaccord ou de discorde.



### • Culture du monde et prospectives

Quelques autres procédés de séparation du corps sont pratiqués hors de nos frontières et interdits en France.

### · L'aquamation ou résomation

On parle aussi de bio incinération, de liquéfaction ou d'hydrolyse alcaline. Les tissus sont dissous par de l'eau très chaude complétée d'agents chimiques (soude ou potasse). La partie osseuse du corps est pulvérisée. Une urne de calcium est remise aux familles. L'eau pourrait être réutilisée pour enrichir les cultures. Procédé d'aquamation (soude) breveté aux USA en 1888. Procédé de résomation (potasse) pratiqué en Écosse depuis le début des années 2000.

### L'humusation

C'est la transformation du corps défunt en humus.

Le corps est emmailloté dans un drap de lin, de coton ou de chanvre. Puis déposé sur un tapis de 50 cm d'épaisseur de bois broyé. Recouvert de 2 mètres de feuilles mortes ; la terre et ses agents vivants se chargent de la transformation. L'hommage familial est possible sur le lieu tout au long du processus. Il est d'usage de planter un arbre au lieu précis de l'humusation. Ce procédé est pratiqué en Belgique et dans l'état de Washington aux USA depuis peu.

### La promession

Ce procédé suédois nécessite des équipements techniques complexes et trois étapes. Le corps défunt est congelé dans de l'azote liquide pendant 10 jours puis une tamisation transforme le corps en paillettes de glace et enfin une lyophilisation pour extraire l'eau. Une urne de compost est remise aux familles pour être inhumée en pleine terre.



Attention, ces procédés de séparation du corps sont interdits par la règlementation française.



### • Don du corps à la science ou legs du corps à la science

Le don de corps à la science n'est pas réglementé par le code de santé publique. Les juristes estiment toutefois que son fondement se trouve dans l'article 3 de la loi du 15 novembre 1887 sur la liberté des funérailles « tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture ».

Le don de corps apparaît comme une sorte d'alternative au choix du mode de sépulture. C'est un acte volontaire signé par la personne, par un consentement libre et éclairé, qui a valeur de disposition testamentaire.

Le don du corps à la science s'organise auprès des facultés de médecine. Le legs du corps s'accompagne d'un don financier pour faire face aux frais de transport du corps, de soins de conservation du défunt et des frais de crémation. Toutes les conditions d'acceptation du legs et les modalités de refus par la faculté sont détaillées dans le formulaire rempli par le donneur.

Il est souhaitable que le legs du corps à la science s'accompagne d'une communication familiale à la fois pour le respect du choix du défunt, mais aussi pour permettre aux endeuillés de réfléchir et d'organiser une ritualisation sans le corps.

Qu'en pensez-vous ?
C'est non
J'y réfléchis
Oui je m'organise
Faculté de médecine, nom et adresse :

Où se trouve le document du legs :
Ritualisation sans corps pour les endeuillés :

### → LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ

## LA DEMEURE D'ÉTERNITÉ EN TERRE







### **JEAN COCTEAU**

### Sépulture de famille

Nous héritons des biens immobiliers de nos ainés, mais aussi des concessions funéraires qu'ils ont acquises. Ces concessions funéraires ou cinéraires (urnes) ont des durées variables et peuvent être reconduites. Il est recommandé de prendre rendez-vous avec les mairies des cimetières concernés par les sépultures de famille afin d'être renseignés sur les droits ouverts et en cours.

Certaines sépultures de famille sont remarquables et participent à la dimension culturelle du cimetière. En cas d'abandon de celles-ci par les familles, elles seront préemptées par la mairie et proposées à l'achat à d'autres familles.

La sépulture (caveau, tombe, stèle, gravure et épitaphe) peut être un lieu construit par les proches pour rendre hommage au défunt et pouvoir se recueillir. Il peut aussi être acquis et mis en œuvre par la personne de son vivant en vue de ses funérailles.

Les cimetières des communes et certaines villes de taille moyenne permettent les acquisitions de concessions du vivant. Pour les concessions existantes et reconduites par les jeunes générations, tous les travaux de rénovations et de créations de tombeaux s'organisent avec les marbriers et la conservation du cimetière.

### Une idée d'épitaphe qui vous ressemble?



Une épitaphe, ce sont ces mots d'amour, d'humour ou de dérision. Le plus souvent, elles sont gravées sur des plaques posées ou scellées au tombeau. Nombreuses sont rédigées à la première personne. Elles proviennent d'une « commande » passée par le défunt à une personne de confiance.

### Modalités de choix du cimetière

La loi permet qu'un défunt puisse être inhumé de droit dans le cimetière de la commune où :

- Il résidait
- Il est décédé
- Est situé le caveau de famille

Pour une personne française, décédée, établie hors de France, son inhumation peut avoir lieu dans la commune où elle était inscrite sur la liste électorale.

Pour tout autre souhait hors de la législation prévue, une demande doit être adressée au maire de la ville envisagée. Celui-ci a le droit de la refuser par manque de places ou risque de troubles à l'ordre public. Pour toutes recherches, se référer au code civil des collectivités territoriales.



En région parisienne, ce sont les maires d'arrondissements où a eu lieu la fermeture du cercueil, qui délivrent l'autorisation d'inhumation dans un cimetière même si celui choisi est situé en dehors de Paris.

### Achat d'une concession et nombre de places

- → Une concession individuelle ne peut accueillir qu'une seule personne.
- → Une concession collective peut accueillir plusieurs défunts choisis par l'acquéreur.
- → Une concession familiale est collective. Elle est réservée à la famille par les liens du sang et des mariages.
- → Une concession en pleine terre ne peut excéder 2 défunts.
- → Une concession d'un caveau maçonné standard est de 2 ou 4 places. Généralement les caveaux n'excèdent pas 10 places. Le coût est proportionnel au nombre de places prévues. L'inhumation des urnes cinéraires dans les caveaux est une pratique courante. La loi ne prévoit pas de limite maximum concernant le nombre d'urnes dans un caveau, même si celui-ci comprend déjà des cercueils.

Les tombes habillent les caveaux. Elles peuvent être minérales (marbre, béton...) ou végétalisées. Elles peuvent accueillir des œuvres d'art. Les concessions adaptées aux urnes sont :

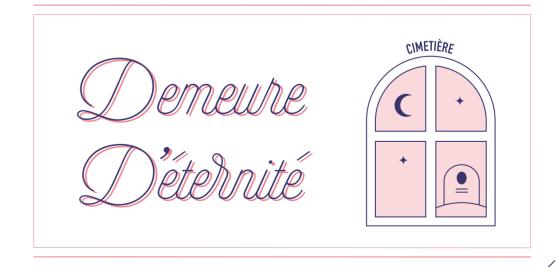
- → Une case de columbarium accueille une à 4 urnes.
- → Une cave-urne accueille une urne.
- → Un caveautin est conçu pour accueillir jusqu'à 4 urnes.

### • Modalités d'enterrement dans une tombe acquise par un autre que moi

Une concession collective contient une liste nominative des noms de plusieurs personnes pouvant y être inhumées. Il peut aussi s'agir de personnes sans lien de famille avec le titulaire de la concession.

Une concession familiale a vocation à accueillir, outre le fondateur lui-même, son conjoint, ses ascendants (parents et grands-parents), ses descendants (enfants, petits-enfants...), ainsi que leurs conjoints et leurs alliés. Le fondateur demeure le seul décideur du droit d'inhumation dans la concession qu'il a prise : aucun parent ou allié n'a de droit acquis à y être inhumé, si le fondateur s'y oppose.

Après le décès du fondateur, la concession est en principe transmise sous forme d'indivision perpétuelle entre ses héritiers. Ces derniers peuvent faire inhumer les membres de leur famille (leurs conjoints, maris ou femmes et leurs descendants) dans le caveau, sans avoir à requérir l'accord des autres titulaires de la concession.



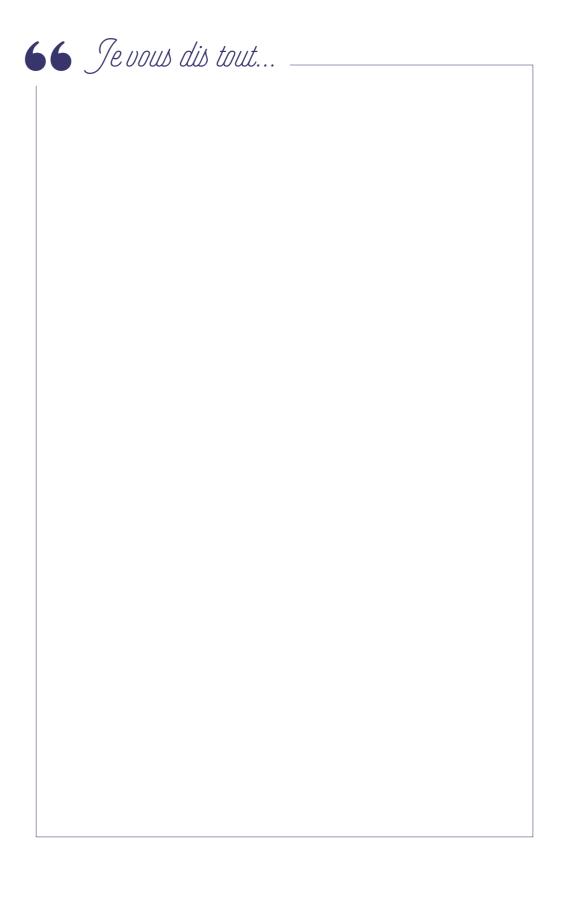
### Conditions de durée des concessions

Les durées des concessions funéraires sont variables d'un cimetière à l'autre : elles sont fixées par la mairie.

Trois catégories sont généralement proposées :

- → Concession temporaire : entre 5 et 15 ans.
- → Concession pérenne : 30 ans (trentenaire) ou 50 ans (cinquantenaire), un renouvellement est possible à échéance.
- → Concession perpétuelle : durée illimitée, sous réserve de continuer à entretenir





### → LA ROUTE VERS MA DEMEURE D'ÉTERNITÉ

# LA DISPERSION DES CENDRES LOIN DE L'AGITATION DES HOMMES





Rien ne se perd, rien ne se crée tout se transforme.

### ANTOINE LAURENT DE LAVOISIER

### • Ce qu'impose la loi depuis 2009

Le statut juridique des cendres créé par la loi Sueur de 2008 a induit un changement de pratique du recueillement et de la dispersion des cendres. L'urne peut être conservée une année au crématorium. Passé ce délai, les cendres sont dispersées au jardin du souvenir (site extérieur cinéraire du crématorium). Lors de la remise des cendres, la famille signe une décharge qui précise le lieu de dispersion des cendres. Une copie de ce document devra être remise à la mairie du lieu de naissance du défunt et du lieu où la dispersion a été faite.



L'urne est assimilée à un cercueil. Elle doit répondre à des caractéristiques précises selon le choix de la dispersion (en pleine nature ou en mer).

### • En mer

La dispersion en mer nécessite une urne de sable ou de sel. Elle doit se faire

à plus de 6 kms du littoral. La dissolution de l'urne en mer évite que des urnes soient pêchées ou s'échouent sur les plages. La famille peut user de sa propre embarcation ou faire appel au prestataire de son choix.

De nombreuses communes du littoral ont créé des emplacements marins cinéraires.

L'immersion d'une urne en plongée est un service proposé par les pompes funèbres. Un plongeur dépose l'urne funéraire à 15 mètres de profondeur dans une grotte sous-marine ou une cavité. Les coordonnées GPS sont transmises à la famille avec une photo sous-marine.

La dispersion des cendres dans les fleuves et les cours d'eau est interdite.

### • En forêt, montagnes et bois



La dispersion est à la discrétion des familles. Les cendres doivent impérativement être éloignées des sentiers empruntés par les promeneurs. C'est à la personne en charge des obsèques de disperser les cendres selon le souhait du défunt ou de la famille. Des drones ou des hélicoptères peuvent être utilisés pour la dispersion dans des sites reculés et peu accessibles.

Précisez vos souhaits :		



### **CHAPITRE 6**

Ce sixième chapitre vous invite à réfléchir aux mots qui apaiseront le chagrin des endeuillés.



# MES VOLONTÉS DE RITUALISATION

Les valeurs sont le sens que l'on choisit de donner à sa vie

JEAN-PAUL SARTRE

### → MES VOI ONTÉS DE RITUALISATION

# RITE, RITUEL & RITUALISATION, UNE FAMILLE À RENCONTRER...

Le petit de l'homme devient humain, car il pratique des rituels.

Le rituel prend en charge les émotions les plus puissantes, les plus excessives pour leur donner une voie d'expression acceptable pour la société.

Il y a un réconfort dans le partage des émotions, dans le ressenti d'être compris par les autres et de partager les mêmes sentiments.

Le rituel régule les affects psychologiques parce qu'il permet de mettre en scène les émotions dans la théâtralité proposée par la ritualisation.

Les rituels évoluent au rythme des sociétés et des individus qui les performent.

Les grands soins rituels concernent la religion, la sexualité, la mortalité, car ce sont eux qui portent les plus lourdes charges émotionnelles et leurs impacts relationnels liés à la souffrance, l'injustice, la culpabilité et la peur.

Les rituels mis en œuvre par la communauté donnent à vivre ce qu'il y a de commun entre nous, ce qui nous différencie de toutes les autres espèces que porte la Terre.





Les volontés essentielles précisent le choix de la cérémonie religieuse ou laïque souhaitée par le défunt.

### Religieuse



- → Pour les catholiques, les choix se porteront sur une messe ou une bénédiction du corps à l'église. La célébration sera effectuée par un membre du clergé ou un diacre. Elle peut être multiconfessionnelle. Le défunt, dans la préparation de ses funérailles de son vivant, peut préciser ses choix de lectures d'Évangile, de psaumes, d'intentions de prières et de chants. Les familles s'entendent avec l'officiant pour personnaliser la célébration religieuse par des prises de paroles, des chants, des prestations artistiques (musique, voix solo, chœur de voix, danse...).
- → Pour les juifs la cérémonie de prières se déroule également au cimetière lors de la mise en terre. Le rabbin conduit la cérémonie et récite la prière traditionnelle des morts : le Kaddish.

Dans la tradition juive, c'est aux enfants de la personne défunte de le réciter tous les jours pendant douze mois pour garantir le salut de l'âme de leurs parents. La coutume juive interdit les fleurs sur la tombe ; il est donc d'usage de déposer un petit caillou sur la stèle ou la dalle comme marque de visite.

→ Pour les musulmans la cérémonie de prières se déroule au cimetière lors de la mise en terre. Si l'inhumation a lieu en France, elle s'effectue dans le carré musulman et dans les plus brefs (48 heures) délais admis par la loi française. La prière musulmane se nomme « la Salat Janaza », et est dirigée par l'imam. Elle se compose de quatre « takbîr » (formule répétée à chaque étape de la prière, et visant à invoquer la grandeur de Dieu). Les fleurs ne sont pas valorisées car elles sont considérées souvent comme superflues.

Laïque

 $\bigcirc$ 

Les cérémonies laïques sont libres de tous les choix de personnalisation. Elles se déroulent :

→ Au funérarium

 $\rightarrow$  En famille

→ Au cimetière

→ Dans un tiers lieu

Elles mettent en scène ce que les familles souhaitent exprimer à travers des prises de paroles, des chants, des chœurs de voix, danses, créations graphiques collectives, envol de lanternes de papier, envol d'oiseaux, mots personnels déposés et attachés au cercueil, choix de fleurs déposées dans le caveau, consigne vestimentaire pour les endeuillés, gestes...

La fin de la cérémonie religieuse d'une femme de théâtre a donné lieu à un lancer de chapeaux et de couvre-chef dans l'église suivi d'un tonnerre d'applaudissements lors de la sortie du cercueil.

Le cercueil d'un jeune homme s'est vu recouvert de post-it multicolores sur lesquels ses amis de lycée avaient pris soin de noter un dernier message, un souvenir, une anecdote, un vœu, une recommandation...

Une première adolescente est apparue en tutu, suivie de nombreuses autres danseuses. Elles ont dansé autour du cercueil de leur professeur avec grâce et légèreté. Un bouleversant hommage.

Frecisez vo	os souriaits (	Joinformeme	ent au man	uat des voit	nites essei	itielies .

Drécier y consultaite conformément ou mondet des volentés essentialles :

### L'expression des émotions

Le temps donné par la ritualisation des funérailles permet aux endeuillés de bénéficier d'un temps et d'un espace dédié à l'expression libre de leurs émotions. Elles peuvent s'exprimer de toutes les manières possibles selon les sensibilités de chacun. Vous connaissez les talents et les atouts de vos proches. Vous pouvez proposer ou initier un souhait d'expression artistique, vocale,

Vous pouvez proposer ou initier un souhait d'expression artistique, vocale, libre, spontané permettant de :

- → Évoquer l'espérance
- → Apaiser des tensions relationnelles
- → S'exprimer sur un support symbolique partagé
- -> Créer une cohésion par une consigne de couleur ou vestimentaire
- → Rendre hommage
- → Dire ce qui touche
- → Raconter ce qui lie

Précisez vos souhaits :					

### → MES VOI ONTÉS DE RITUALISATION

# LES CERCUEILS DE BOIS OU DE CARTON

Le cercueil est obligatoire pour des raisons sanitaires. Il est composé pour sa partie extérieure de bois de différentes essences ou de carton. Pour sa partie intérieure, il est équipé pour éviter tous risques sanitaires dus à la thanatomorphose naturelle.

### Cercueil en bois durs

- → Le chêne et le châtaignier : très présents dans les forêts françaises, ils se conservent très bien. En pleine terre ou en caveau, leurs qualités de vieillissement sont reconnues.
- → Le hêtre : moins noble, il est souvent replaqué par d'autres essences.
- → L'if et l'olivier : traditionnellement utilisés dans le pourtour méditerranéen.
- → L'orme et le frêne : ils sont utilisés pour la réalisation de cercueils haut de gamme.
- → Le mélèze : traditionnellement utilisé en montagne pour la réalisation de cercueils haut de gamme.



La quasi-totalité des cercueils produits en France est issue de la gestion forestière durable.

### • Cercueil en bois tendres et exotiques

- → L'acajou : un bois exotique souvent utilisé, reconnaissable par sa teinte orangée.
- → Le noyer de Mayombé dit fraké, devient de plus en plus courant.
- → L'ayous sert essentiellement pour des cercueils destinés à la crémation.
- → L'aggloméré et le carton : seuls les crématoriums équipés de filtres dits « nouvelles générations » acceptent les cercueils en carton. Pour une inhumation en pleine terre, ils sont autorisés.

### Précisez vos souhaits:

7	elui précisé da		



### → MES VOLONTÉS DE RITUALISATION

# MA TENUE D'ÉTERNITÉ

Tout au long de la vie, nos choix vestimentaires ont pu nous identifier. Ils ont au fil du temps façonné nos apparences. Pour certains, des traditions familiales perdurent et il est utile de les connaitre pour le respect de l'usage. Pour d'autres, la personnalisation, l'originalité, le non-conformisme est de riqueur.

### Le choix de la tradition

- → La tenue de nuit
- → La « petite robe noire » ou le « costume du dimanche »
- → Le manteau
- → Tenues religieuses

### • Le choix qui me ressemble

- → La tenue de tous les jours
- → La tenue festive
- → Le vêtement préféré
- → Les accessoires de l'originalité (lunettes, cravates, foulard, chapeau, casquette...)

Précisez vos souhaits :				



# PRÉVENIR, INFORMER, SE CHARGER DE LA COMMUNICATION

Le faire-part de décès en dit long sur l'implication du défunt dans ses choix de ritualisation pour le jour de ses funérailles. Il est d'usage d'annoncer le décès d'un proche avec les « regrets, douleur et tristesse » du traditionnel faire-part sur papier blanc et lettres noires.

La préparation vous invite à réfléchir et à rédiger un faire-part personnalisé. Votre faire-part aura vos mots, votre couleur, invitera à la cérémonie telle que vous l'imaginez.

Les modalités de transmission se sont diversifiées avec les moyens de communication dont nous disposons aujourd'hui. Les choix possibles sont les suivants :

### Les choix tarifiés

- → Faire-part presse quotidienne régionale
- → Faire-part national
- → Faire-part papier avec carte de remerciements
- → Sites d'hommages

### Les choix gratuits

- → Le SMS
- → Réseaux sociaux

Précisez vos souhaits:

### → MES VOLONTÉS DE RITUALISATION

# AUTOUR D'UN VERRE OU MIEUX D'UNE ASSIETTE GARNIE DE SOUVENIRS

Il est d'usage et de coutumes de célébrer la vie après l'inhumation. En Bretagne, le bistrot près du cimetière accueille traditionnellement les familles pour partager des crêpes et du cidre. La tradition des campagnes nous rappelle que les familles recevaient leur communauté pour le repas des funérailles. Cette pratique s'est estompée avec la désertification des campagnes.

Les maisons familiales et les fermes perpétuent cette tradition commune à toutes les civilisations. Les citadins plus contraints à des espaces exigus s'organisent avec les restaurants et les bistrots pour partager le verre de l'amitié.

Ce verre du souvenir prend différentes formes selon les saisons, le temps disponible, les moyens financiers :

- → Les tintements de verres.
- → Le réconfort du chocolat chaud.
- → La chaleureuse tasse de thé.
- → Le chariot de pâtisseries.
- → Le buffet salé sucré.

Précisez vos souhaits :		
B C C L L P		
Précisez le lieu :		





### **CHAPITRE 7**

Ce septième chapitre vous invite à faciliter les démarches administratives à la charge des endeuillés.



Le travail est l'opium du peuple et je ne veux pas mourir drogué

**BORIS VIAN** 

# → MA VIF ADMINISTRATIVE RANGER, CLASSER, COPIER, TRIER...

# LA MÉTHODE PAS À PAS

La gestion des dossiers administratifs décourage la grande majorité d'entre nous. Avec le souhait d'accompagner les proches dans l'organisation, le dossier administratif est à anticiper. Pas à pas, avec méthode, il devient simple de créer un dossier « pour le jour de mes funérailles ».

Il sera composé uniquement de copies de la première page de chaque contrat en cours. Aucun original dans ce dossier. Vous maintenez donc les routines de votre organisation qui fonctionnent. Pour ceux plus agiles avec les outils numériques, le même travail est possible par « dématérialisation ».

- → État civil (carte identité, livret de famille, contrat obsèques)
- → Domicile (eau, gaz, électricité, téléphone fixe et mobile, chaudière, assurance domicile, quittance de loyer...)
- → Maison secondaire (eau, gaz, électricité, chaudière, assurance domicile...)
- → Véhicule (carte grise + assurance, contrat de leasing)
- → Abonnements (journaux, achat récurrent...)
- → Santé (carte vitale, mutuelle)
- → Banque (1 relevé pour chaque compte ouvert actif + dormant, toutes banques confondues)
- → Impôts (revenus, fonciers ...)
- → Notaire (actes de propriétés, parts sociales dans les entreprises)
- → Sociétés (KBIS des SAS, SARL, EURL... + coordonnées de l'expert-comptable)
- → Associations pour lesquelles vous avez un mandat

Coordonnées du notaire :			

Coord	onnées	du coi	mptabl	e :	
Coord	onnées	du baı	nquier	:	
Coord	onnées	de l'av	ocat :		
Coord	onnées	de l'as	sureui	·:	



« Gaston y a l'téléfon qui son. Et y a jamais person qui y répond » Mino Ferrer





La liste des sites sur lesquels vous avez renseigné vos informations personnelles peut être longue.

• Les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, WhatsApp...)

Réseau social :		
Identifiant :		
racitinant.		
Mot de passe :		
Réseau social :		
Identifiant :		
Mot de passe :		
,		
Réseau social :		
Identifiant :		
Mot de passe :		
1		

• Les abonnements des fournisseurs de services numériques

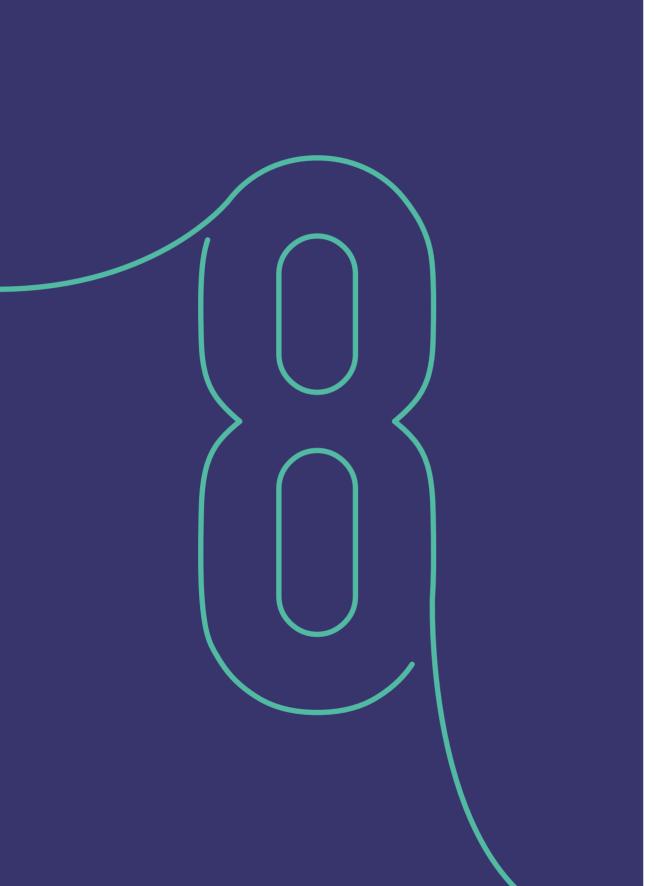
Site:
Identifiant :
Mot de passe :
Wot de passe .
Site:
Identifiant :
Mot de passe :
Site:
Identifiant :
Mot de passe :
Site:
Identifiant :
Mot de passe :

	Dans le dossier « Mes funérailles »
Compte:	Oui
	Non
Identifiant:	Ailleurs
Mot de passe :	
Compte :	
Identifiant:	
Mot de passe :	
Compte :	<ul> <li>Précisez qui aura la charge de clôturer votre vie n</li> </ul>
	qui sont of the second of the
Identifiant :	
Mot de passe :	
Compte :	
Identifiant :	
Mot de passe :	

• Précisez où vous laissez ces informations

• Les accès aux comptes Internet (Gmail, Free, Orange, ...)





### **CHAPITRE 8**

Ce huitième chapitre est une compilation d'informations bien utiles à connaître.



# RESPECT DE LA DIGNITÉ DANS LA VIE COMME DANS LA MORT

As-tu peur de mourir ? Pas autant que j'ai peur de naître.

**SPARTACUS** 

### → RESPECT DE LA DIGNITÉ

### LES LOIS DE SANTÉ



Les lois de santé accompagnent les progrès de la science et donnent aux citoyens des droits et des moyens. Les outils de mesure et l'imagerie médicale ont progressivement permis à la fois une meilleure évaluation et prise en charge de la douleur et aussi une information au patient précise sur son état de santé et l'évolution de la maladie.

### La douleur

En France, la lutte contre la douleur est un droit fondamental de la personne, une volonté éthique et humaniste. En 2002, la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé a reconnu le soulagement de la douleur comme un droit de toute personne. En 2004, la loi relative à la politique de santé publique l'a inscrite dans ses cent objectifs de santé publique.

Plus d'info\_

★ <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr">https://solidarites-sante.gouv.fr</a>



Document La douleur



### • Le Consentement libre et éclairé du patient

L'information donnée au patient doit être accessible et loyale.

Les établissements doivent veiller à ce que l'information médicale et sociale des personnes hospitalisées soit assurée et que les moyens mis en œuvre soient adaptés aux éventuelles difficultés de communication ou de compréhension des patients, afin de garantir à tous l'égalité d'accès à l'information. Le consentement libre et éclairé du patient doit être recueilli avant le début des soins. des traitements et des chirurgies.



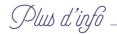
★ https://solidarites-sante.gouv.fr



Charte de la personne hospitalisée

### Les soins palliatifs

Les soins palliatifs sont des soins associés aux traitements de la maladie. Ils ont pour objectifs de préserver la qualité de vie, de soulager les douleurs physiques et tous les autres symptômes gênants. Ils prennent également en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle de la personne malade et de sa famille. Les soins palliatifs cherchent à donner à la personne malade, dans le respect de ses droits, une place centrale dans les décisions qui la concernent. Ils accordent également une attention toute particulière à la famille et aux proches. La loi du 9 juin 1999 garantit le droit et l'accès pour tous aux soins palliatifs.



★ https://solidarites-sante.gouv.fr



Soins palliatifs et accompagnement

### Loi Leonetti sur la fin de vie

La loi dite Leonetti de 2005 relative aux droits des malades et à la fin de vie pose un certain nombre de principes :

- → Cette loi interdit l'euthanasie active et le suicide assisté.
- → Elle permet depuis 2016 le droit à la sédation profonde et continue en phase avancée ou terminale d'une affection grave et incurable.
- → Elle lutte contre l'acharnement thérapeutique.
- $\rightarrow$  Elle permet de cesser l'administration d'un traitement en dispensant des soins palliatifs.
- → Elle permet de rédiger ses directives anticipées.

# Directive anticipée ici!



- ★ <a href="https://solidarites-sante.gouv.fr">https://solidarites-sante.gouv.fr</a>
- ✓ www.ameli.fr

### → RESPECT DE LA DIGNITÉ...



# LOI DE RÉGLEMENTATION FUNÉRAIRE

La réglementation funéraire a comme fondement la loi du 15 novembre 1887. Elle fait suite à l'épidémie de Choléra de 1883 en France. « La liberté des funérailles » permet aux citoyens de préciser leurs intentions en ce qui concerne l'organisation de leurs funérailles et de désigner la personne la mieux qualifiée pour décider de leurs modalités. C'est à l'État de garantir l'exécution des volontés individuelles pour tous les décès sur le territoire français.

### • 1887 → Loi sur la liberté des funérailles

Cette loi a été modifiée au cours de l'histoire. Il est utile de retenir 3 articles fondateurs :

- → Autorisation de la crémation.
- $\rightarrow$  Reconnaissance du testament olographe.
- → Interdiction d'inhumer sur des parcelles privées pour garantir aux endeuillés de rendre hommage librement à leur mort.

### • 2009 → Loi Sueur

La loi du sénateur Jean-Pierre Sueur du 19 décembre 2008 confère un statut juridique aux cendres des défunts. « Le respect dû au corps humain ne cesse pas avec la mort. Les restes des personnes décédées, y compris les cendres de celles dont le corps a donné lieu à crémation, doivent être traités avec respect, dignité et décence. »

Le texte prévoit de nombreuses dispositions. Les principales concernant les défunts et le choix de ritualisation dans le respect des volontés du défunt et des endeuillés.

- → L'interdiction de conserver les urnes à domicile.
- → Le choix d'inhumation de l'urne avec différentes modalités offertes au recueillement.
- ightarrow Le choix de dispersion des cendres en pleine nature dans le respect du défunt et de ses volontés.
- ightarrow L'obligation de déclaration du lieu de dispersion des cendres à la mairie de la commune du lieu de naissance du défunt.
- → La création de sites cinéraires pour les communes de plus de 2000 habitants.



### → RESPECT DE LA DIGNITÉ...

### TRANSMISSION DU PATRIMOINE

Quelle que soit la situation patrimoniale, l'organisation de la succession est une étape. Cette réflexion devra être assistée des conseils d'un notaire afin de garantir les volontés et l'équilibre familial. Les choix de transmission des biens sont pluriels et il est nécessaire d'être éclairé sur les conséquences fiscales et familiales de chaque décision.

### LE DEVOIR DE CONSEIL DU NOTAIRE

Dans le cadre législatif général, en l'absence de toute disposition particulière (testament, donation, régime matrimonial), la loi organise la transmission du patrimoine entre les héritiers. Au sens de la loi, il y a quatre ordres d'héritiers : les descendants (enfants, petits-enfants), les ascendants et collatéraux privilégiés (père, mère, frères, sœurs et leurs descendants), les ascendants ordinaires (grands-parents), les collatéraux ordinaires (tous les autres parents) et, à part, le conjoint survivant. Vous pouvez également décider vous-même, dans une certaine mesure, de la répartition de vos biens en procédant à une donation, en modifiant votre régime matrimonial ou en rédigeant un testament, toujours sous réserve du respect des droits des héritiers réservataires.

### Donation

C'est un contrat par lequel le donateur remet de son vivant et à titre définitif, tout ou partie de ses biens à une personne de son choix (enfant, conjoint ou toute autre personne), tout en conservant éventuellement l'usufruit de ce bien. L'effet en est immédiat (sauf donation au dernier vivant) et permet donc une anticipation du partage de son patrimoine tout en bénéficiant des avantages fiscaux liés aux donations selon les sommes données et l'âge du donateur.

Obligatoirement entérinée par un acte notarié, la donation est assortie de frais dégressifs selon son montant. Toutefois, étant donné le caractère irrévocable de ce contrat (sauf donation au dernier vivant), il convient de veiller à rester en mesure d'assurer « ses vieux jours » en toute tranquillité.

### $\rightarrow$ La donation-partage :

le donateur répartit ses biens entre plusieurs personnes qui peuvent être les enfants, les petits-enfants, les héritiers. Ce contrat n'est possible que lorsqu'il y a au moins deux personnes.

### $\rightarrow$ La donation simple :

- Donation en avancement de part successorale : cette donation est une avance sur ce que l'héritier recevra au décès du donateur.
- Donation hors part successorale : cette donation est faite pour avantager avant partage un héritier, car elle est perçue en plus de sa part, ou un tiers qui n'aurait pas vocation à hériter.
- Donation au dernier vivant : elle permet de protéger le conjoint survivant (hors changement de régime matrimonial) en lui attribuant une part du patrimoine commun supérieure à celle qui lui reviendrait dans le cadre de la dévolution légale. Contrairement aux autres donations, cette mesure est révocable. Elle permet au conjoint survivant de bénéficier d'un droit d'option au moment du décès (pleine propriété, usufruit...)



Pas de droits de succession pour le conjoint ou le partenaire de Pacs. Sur le plan successoral et fiscal, deux personnes vivant ensemble hors mariage sont considérées comme étrangères l'une à l'autre. Ainsi, la transmission de patrimoine dans le cadre d'un Pacs ne peut avoir lieu que par testament et sous réserve du respect des droits des héritiers réservataires.

### • Adaptation du régime matrimonial

L'adaptation du régime matrimonial est accessible à tous les couples mariés depuis plus de deux ans, un changement de régime matrimonial peut permettre d'anticiper le partage ou la jouissance des biens du couple. Le recours au notaire est obligatoire et, dans certains cas, le changement est soumis à une décision d'homologation du juge ainsi qu'à des frais de partage des biens communs.



### · La communauté universelle

Aujourd'hui, la plupart des couples se marient sans contrat de mariage, c'est-à-dire sous le régime légal de la communauté réduite aux acquêts. En optant pour le régime de la communauté universelle avec attribution intégrale du patrimoine au survivant, tous les biens personnels deviendront communs. Ainsi, en cas de décès, c'est l'ensemble des biens du couple qui revient au conjoint survivant.

Cette formule est peu favorable aux enfants qui n'hériteront qu'au décès du second conjoint et ne bénéficieront donc qu'une fois des abattements fiscaux.

### Le testament

C'est un document écrit par une personne majeure et capable, destiné à fixer, selon sa volonté, la répartition de ses biens au jour du décès. Il peut être modifié à tout moment, annulé par un nouveau testament ou révoqué par écrit au gré de son auteur. Il reste le meilleur moyen de léguer un bien, un animal, une somme d'argent, mais également de prendre des dispositions concernant des questions personnelles (désigner la personne chargée de prendre soin des enfants en cas de décès...).

- → Testament authentique est rédigé par le notaire lui-même sous la dictée de son auteur, il est obligatoirement établi en présence de deux notaires ou d'un notaire et de deux témoins.
- → Testament mystique (ou secret) est un document dont seul l'auteur connait le contenu, il est remis clos et scellé au notaire en présence de deux témoins. Son caractère incontestable est assujetti à la validité juridique de son contenu.
- → Testament olographe est un document intégralement écrit, daté et signé de la main de son auteur, il est la forme la plus courante du testament, mais il est préférable de s'assurer de la validité juridique de son contenu auprès d'un professionnel (notaire ou juriste).
- → Testament international est rédigé dans n'importe quelle langue, il est particulièrement adapté pour un français vivant à l'étranger ou possédant des biens dans différents pays.



Pour être sûr que le testament sera effectivement pris en compte lors du décès, le plus simple est de le faire enregistrer au fichier central des dispositions de dernières volontés. Cette démarche ne peut s'effectuer que par l'intermédiaire du notaire. Tout testament authentique est automatiquement enregistré. Les descendants et, à défaut, le conjoint sont héritiers réservataires.

Une fraction du patrimoine leur est réservée par la loi, c'est la part réservataire. Une partie du patrimoine peut être utilisée pour avantager par donation ou testament (legs) un ou plusieurs héritiers ou même un tiers, c'est la quotité disponible. Afin d'éviter tout litige, il est recommandé de prendre conseil auprès d'un notaire.

### L'inventaire des biens

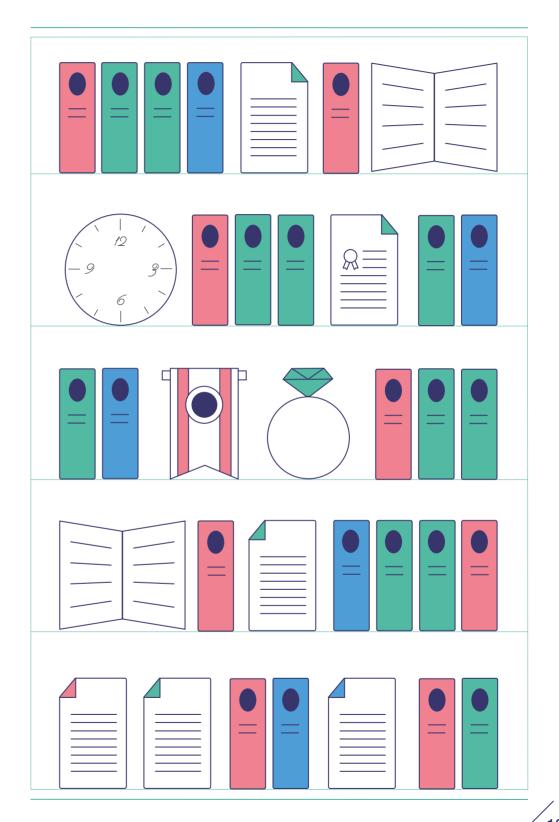
Afin de faciliter toute démarche, effectuez un inventaire de vos biens (immobiliers, mobiliers, comptes bancaires et d'épargne, placements financiers, collections, objets précieux...) et conservez-le avec l'ensemble de ce dossier. Cet inventaire pourra vous servir de base de réflexion pour préparer, le cas échéant, avec éventuellement l'aide de votre notaire, la transmission de votre patrimoine. N'hésitez donc pas à le mettre à jour régulièrement.

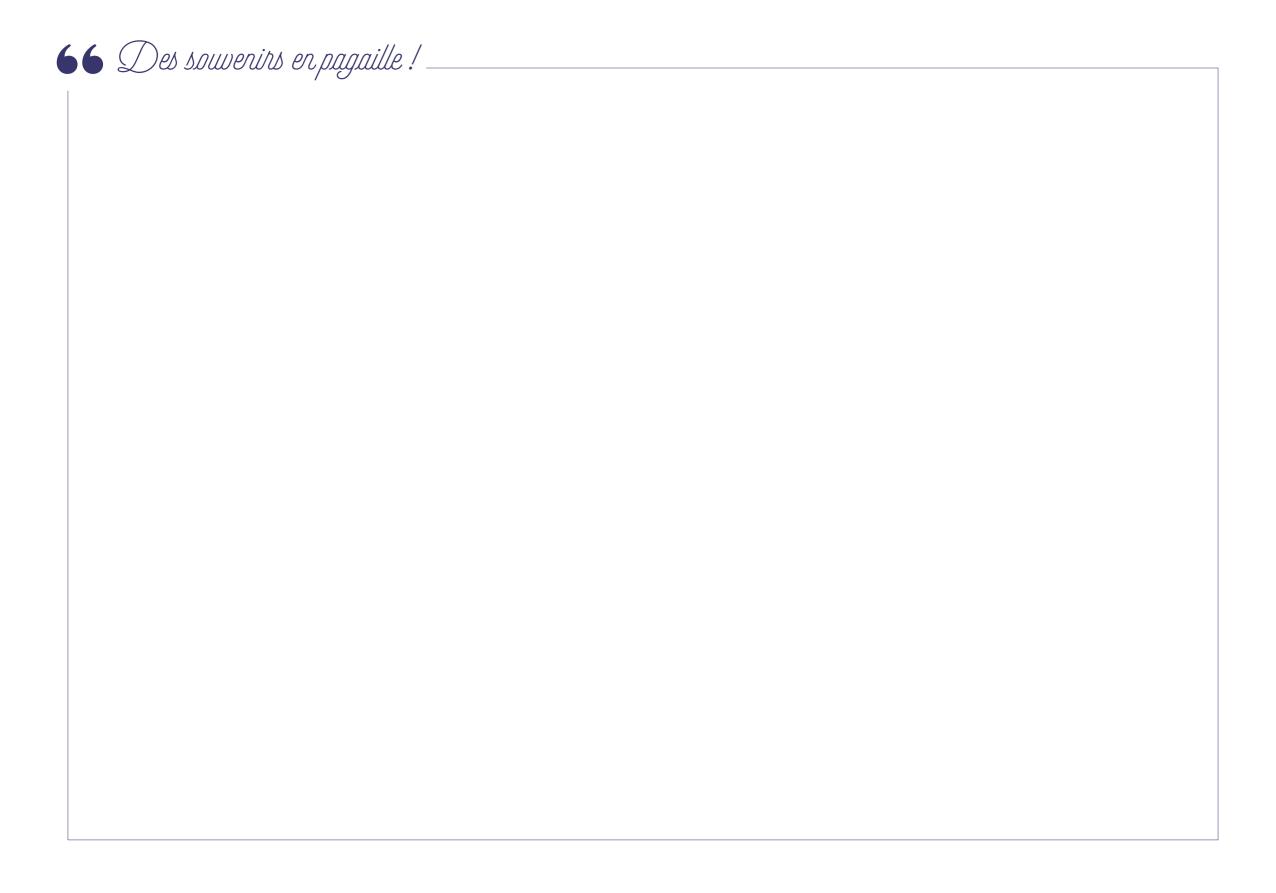
- → Patrimoine immobilier (immeubles, appartements, terrains...).
- $\rightarrow$  Patrimoine mobilier (fonds de commerce, actions, obligations, assurance vie, comptes d'épargne, placements financiers...).
- → Objets précieux (bijoux, fourrures, argenterie, collections, peintures, dessins, sculptures, lithographies, tapis, tapisseries faites main, meubles et objets d'arts...).
- → Autres biens (meubles meublants et objets de décoration, linge, matériel, appareils ménagers, outillage, instruments de musique...).

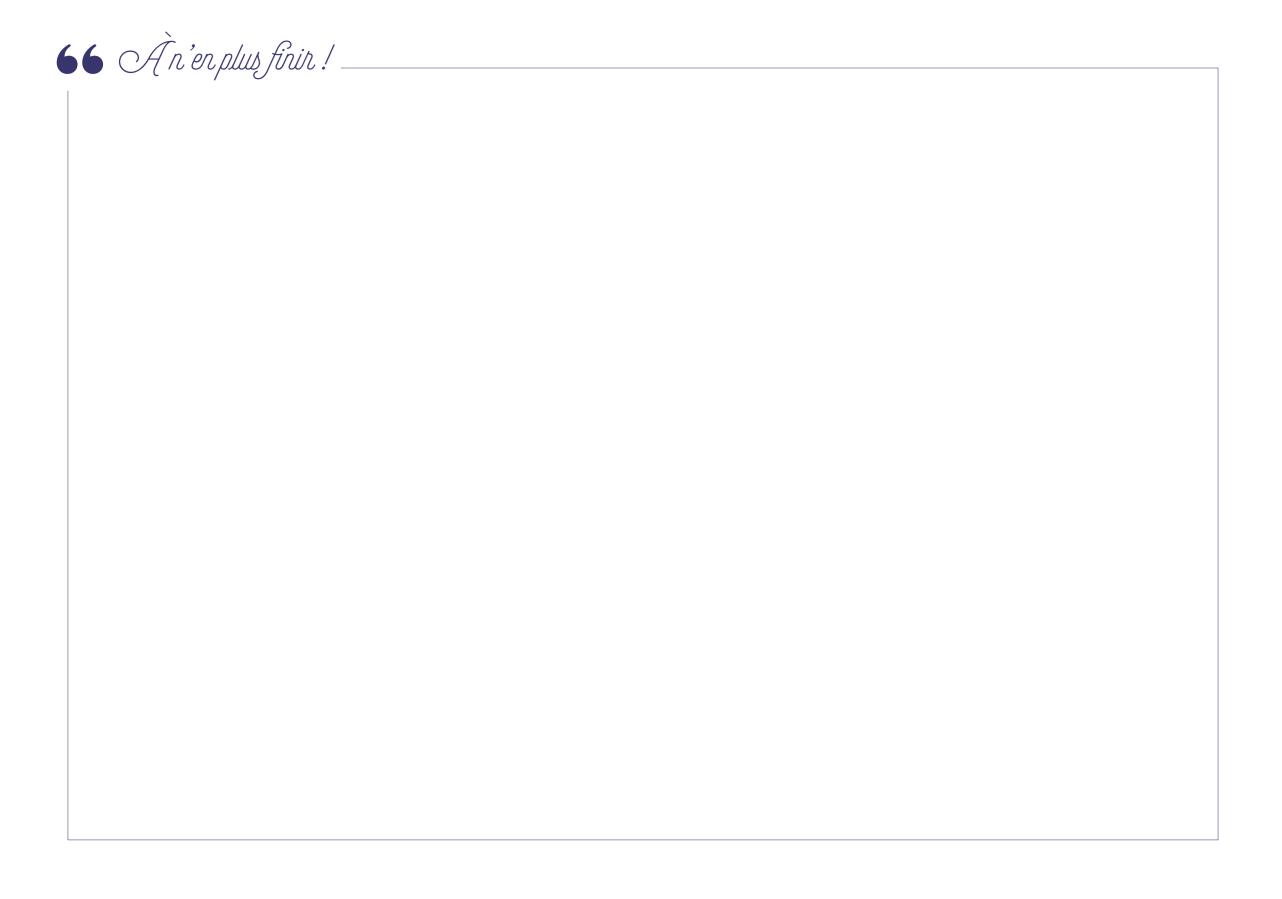


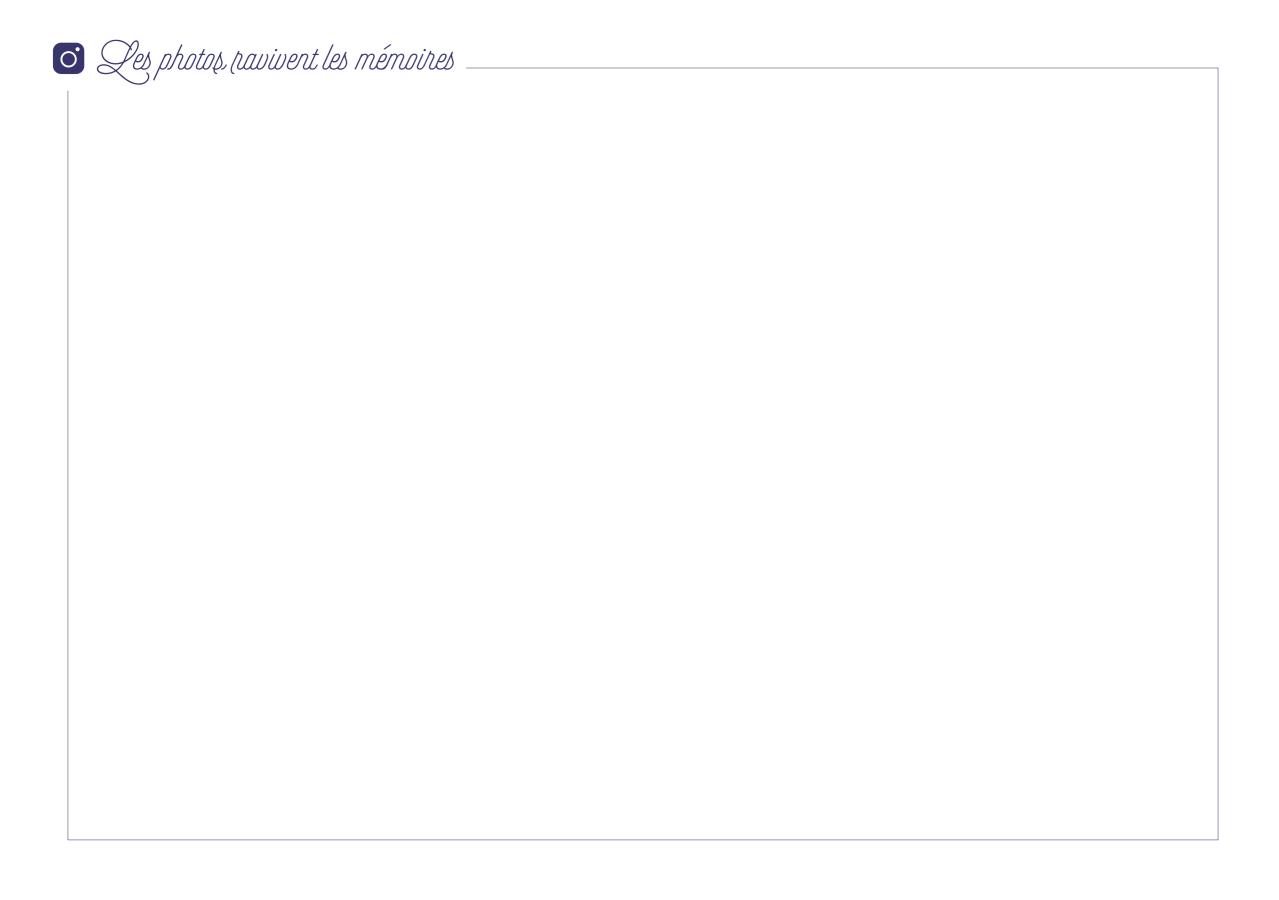
L'héritage culturel au-delà des valeurs au sens matériel du terme, un patrimoine, c'est une histoire familiale, des histoires personnelles, des souvenirs, des photos... tout un ensemble auquel vous êtes attaché(e) et qu'il est important de faire partager à ceux qui vous sont chers. La liste ci-après contient quelques exemples d'archives ou objets personnels. Libre à vous de la compléter, de l'annoter, d'y inscrire des détails ou des anecdotes, de raconter à travers l'histoire d'un objet ou d'une photo votre propre histoire ou celle d'ascendants...

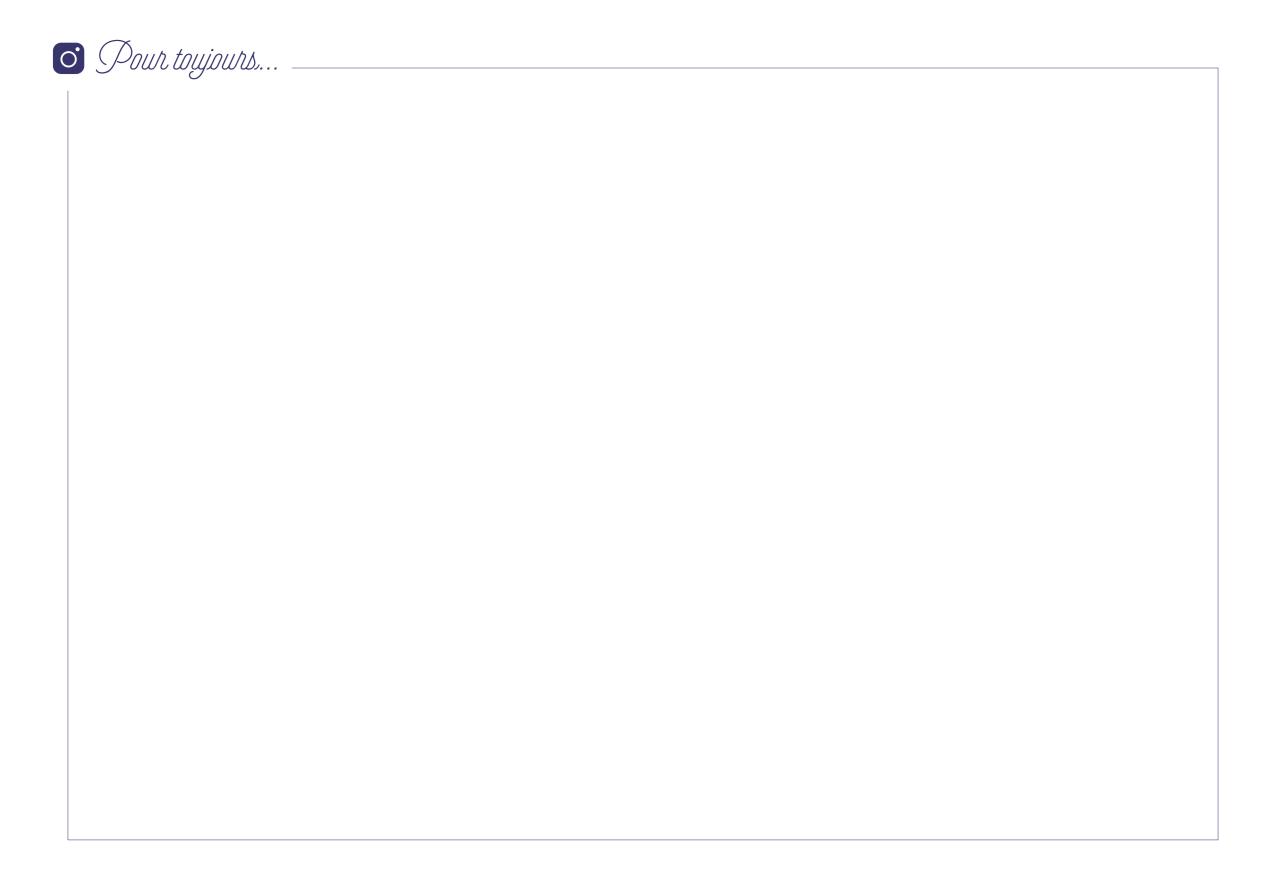
- → L'album de famille, si vous avez la chance d'en posséder un, c'est une trace inestimable des naissances, mariages et autres événements ayant marqué l'histoire familiale. Ses annotations en marge ou au dos des photos sont autant de sources de souvenirs ou d'informations.
- → Les livres contenus dans la bibliothèque familiale sont parfois précieux :
- Livres ayant appartenu à des parents dont les premières pages sont pleines de petits mots, de dédicaces, de dates, de lieux se rapportant à des événements passés. Les vieilles bibles et missels regorgent d'images de premières communions d'amis, de parents ou de signets.
- Les livres anciens recèlent d'anciennes cartes postales, cartes de vœux qui sont autant de souvenirs.
- → Les bijoux, la bague de fiançailles d'une grand-mère adorée ou la montre du vieil oncle navigateur qui a fait rêver toute une génération d'enfants avec ses récits au long cours peuvent avoir une valeur affective inestimable bien au-delà de toute valeur marchande.
- → Les médailles qu'elles soient civiles ou militaires, les décorations sont la trace de l'Histoire dans votre histoire familiale...
- → D'anciens documents officiels : livret de famille, livret militaire, diplômes, carte d'identité, passeport, actes notariés...
- → Les correspondances : lettres, faire-part... Les outils anciens ou de métiers oubliés... Sans oublier le récit de vie ou le journal intime...

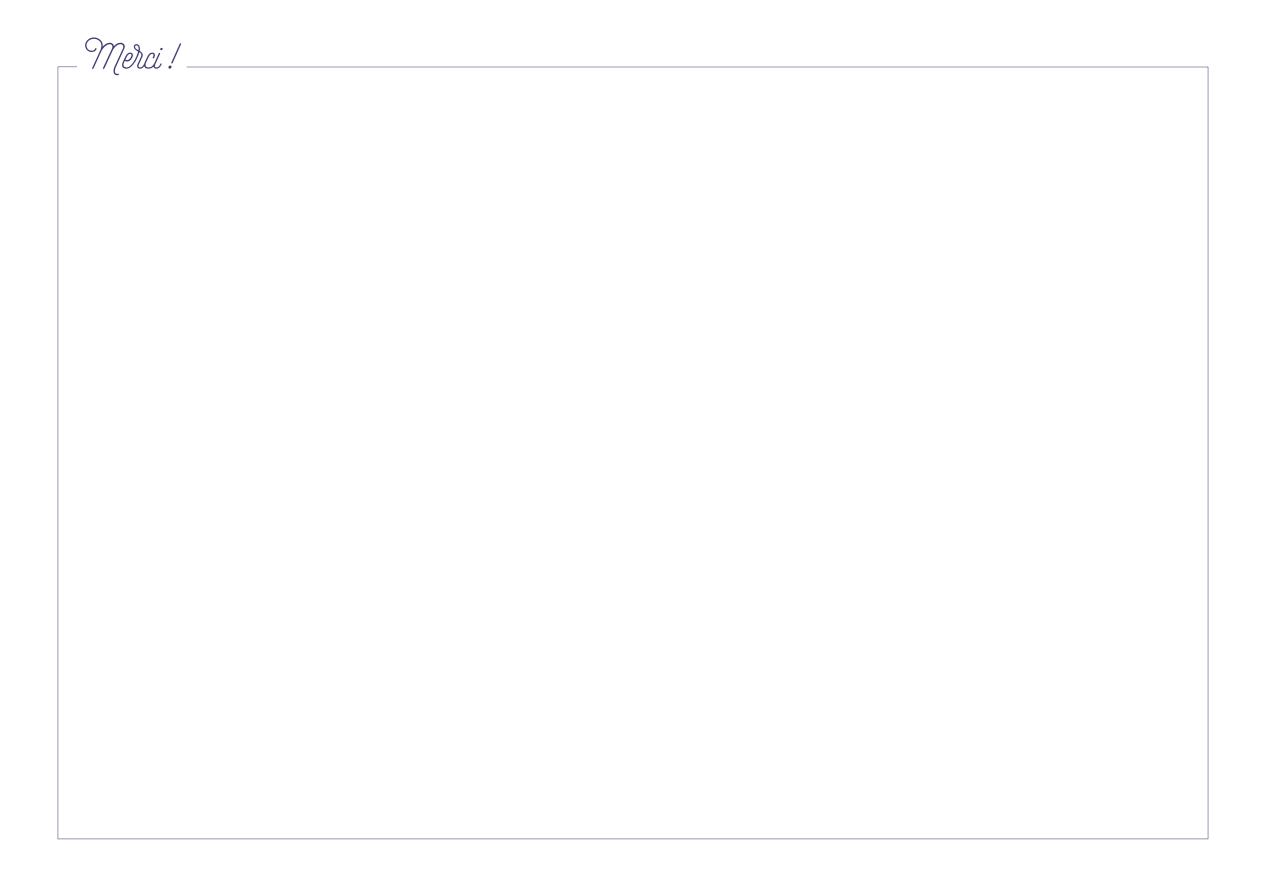






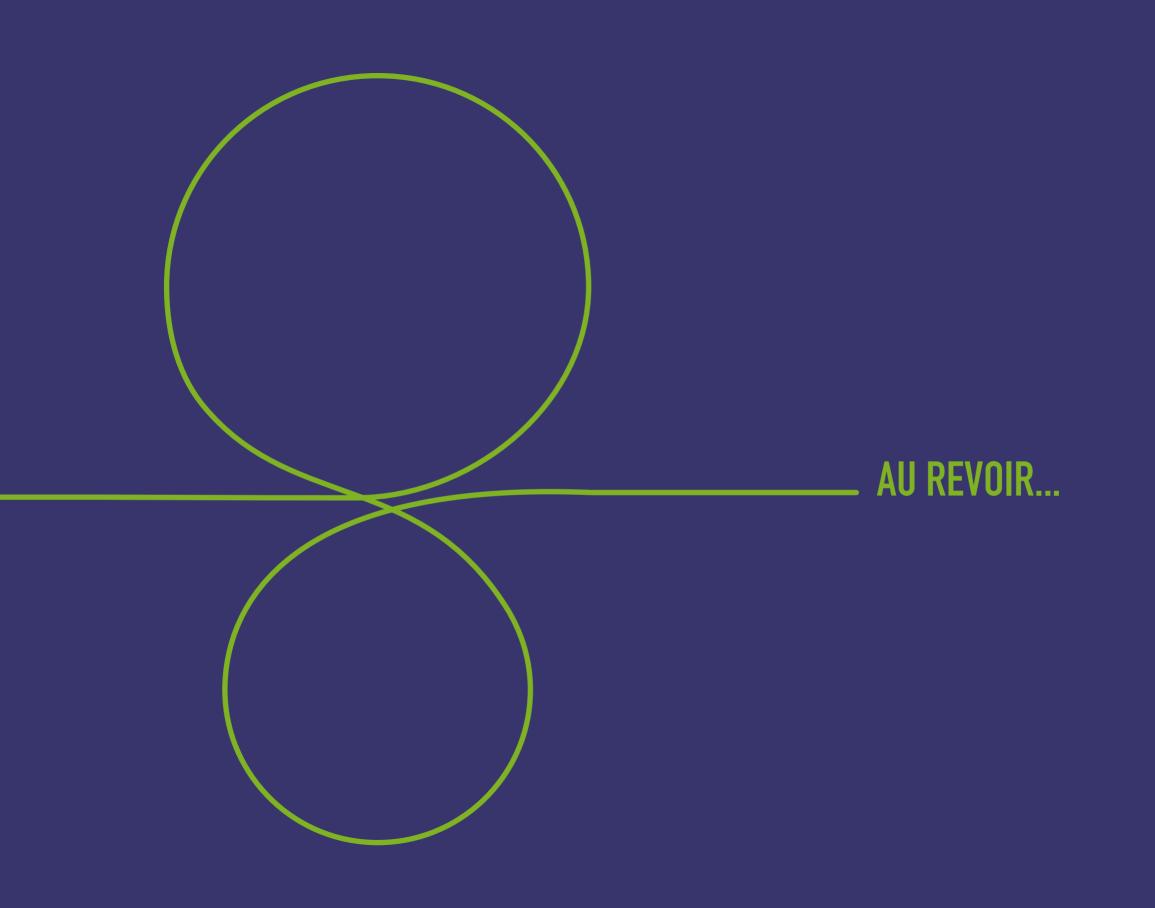








# VOILÀ, VOUS SAVEZ TOUT, OU PRESQUE TOUT...







### CAHIER\_DECES\_0621

MGEN, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, n° SIREN 775 685 399, Siège social : 3 square Max Hymans • 75748 PARIS CEDEX 15. Support remis gracieusement par MGEN. Document non contractuel.

Auteure: Anne Géron • Direction artistique: Marie van Eijk